RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Accueils péri et extra scolaires 6 à 11 ans
Année 2023/2024

Le centre d'animation Bastide Queyries assure des accueils péri et extra scolaires pour les enfants âgés de 6 à 11 ans :

- Le Centre d'Accueil Éducatif et de Loisirs **(CAEL)** élémentaire les mercredis et durant les vacances scolaires
- L'Accueil Périscolaire élémentaire **(APS) : avant et après la classe.**
- **L**a Pause du midi élémentaire (**PAM)**

LES CENTRES D'ACCUEIL ÉDUCATIFS ET DE LOISIRS (CAEL) :

Les objectifs pédagogiques du centre d'accueil éducatif et de loisirs sont de :

- Favoriser l'ouverture au monde.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité.
- Cultiver l'intergénérationnel.
- Entretenir les liens avec les familles.

1- Fonctionnement :

Les mercredis

L'arrivée des enfants inscrits le matin ou en journée complète s'effectue entre 8h00 et 9h30.

Le départ des enfants inscrits « en matin sans repas » ainsi que l'arrivée des enfants inscrits « en après-midi avec repas » s'effectuent entre 11h30 et 11h45.

Le départ des enfants inscrits « en matin avec repas » ainsi que l'arrivée des enfants inscrits « en après-midi sans repas » s'effectuent entre 13h30 et 14h00.

Le départ des enfants inscrits s'effectue entre 17h00 et 18h30.

Les horaires d'accueil pourront être modifiés en fonction du programme d'activités, des conditions météorologiques, … (Programmes sur le site centresanimationbordeaux.fr/queyries)

Merci de respecter ces horaires qui permettent à l'équipe d'animer le projet pédagogique dans les meilleures conditions. Tous les temps proposés aux enfants sont importants pour le vivre ensemble.

CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – *« Cultivons le partage »* - https://centresanimationbordeaux.fr/ - www.facebook.com/centresanimationbordeaux - https://twitter.com/cabordeaux33

CENTRE D'ANIMATION BASTIDE QUEYRIES - Pôle d'excellence arts du cirque - Agréé Centre social par la CAF 33

13 allée Jean Giono - 33100 Bordeaux - queyries@cabordeaux.fr - Tél : 05 56 32 44 38 / Numéro professionnel animateurs : 06 33 81 47 98

Vacances scolaires

Inscription à la journée complète avec une arrivée de 8h à 9h30 et un départ de 17h à 18h.

Encadrement :

Des animateurs diplômés encadrent ce temps d'accueil, selon la règlementation en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 12 enfants.

Pour les mercredis	Pour les vacances scolaires
Journée type : Accueil au centre d'animation Bastide Queyries/Nuyens. **Ouverture de 8h00 à 18h30** • de 8h00 à 9h30 : arrivée et accueil des familles • de 9h30 à 11h30 : proposition d'ateliers, début des activités. • de 11h30 à 13h30 : repas (en 2 services) • de 12h30 à 14h : temps calme • de 14h à 16h30 : activités, jeux, sorties culturelles, … • de 16h30 à 17h : goûter • de 17h à 18h30 : accueil des familles	Journée type : Accueil au centre d'animation Bastide Queyries **Ouverture de 8h à 18h** • de 8h à 9h30 : arrivée et accueil des familles • de 9h30 à 11h30 : proposition d'ateliers, début des activités. • de 11h30 à 13h30 : repas (en 2 services) • de 12h30 à 14h : temps calme • de 14h à 16h30 : activités, jeux, sorties culturelles, … • de 16h30 à 17h : goûter • de 17h à 18h : accueil des familles

2- Inscriptions :

L'inscription sera validée **seulement** après réception et traitement du dossier, paiement, et ce, en fonction des places disponibles. Le dossier comprend la fiche d'inscription, le règlement intérieur, la fiche sanitaire, la facture restauration ou votre dernier avis d'imposition sur les revenus, les pages de vaccination ainsi que les documents habituels (PAI si problème de santé, attestation employeur, assurance responsabilité civile, jugement de garde si cas particulier).

Ce dossier est à remettre à l'accueil du centre d'animation Bastide Queyries sur rendez-vous (disponible sur le site centresanimationbordeaux.fr/queyries/prendre rendez-vous).

- Pour les mercredis : possibilité d'inscrire votre enfant pour une ou plusieurs dates / périodes. Au plus tard, à J-8, soit le mardi pour le mercredi de la semaine suivante selon disponibilités.
- Pour les vacances : 4 semaines avant chaque période de vacances scolaires sur le portail famille ou sur rendez-vous à l'accueil du centre Bastide Queyries avec prise de rendez-vous sur le site : centresanimationbordeaux.fr/queyries/prendre rendez-vous.
- Attention, les absences qui ne seront pas justifiées par un certificat médical devront être annoncées au minimum 8 jours avant par écrit (courriel). Une famille pourra annuler 5 fois par année au maximum.
- Le nombre de places limitées en ½ journée ne nous permet pas de modifier une inscription journée en ½ journées.

CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – *« Cultivons le partage »* - https://centresanimationbordeaux.fr/ - www.facebook.com/centresanimationbordeaux - https://twitter.com/cabordeaux33

CENTRE D'ANIMATION BASTIDE QUEYRIES - Pôle d'excellence arts du cirque - Agréé Centre social par la CAF 33

13 allée Jean Giono - 33100 Bordeaux - queyries@cabordeaux.fr - Tél : 05 56 32 44 38 / Numéro professionnel animateurs : 06 33 81 47 98

3-Activités cirque :

La participation aux ateliers cirque du mercredi nécessite une inscription au centre d'accueil éducatif et de loisirs.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS) :

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser au mieux une transition douce entre l'école et la maison.
- Permettre à l'enfant de se reposer, de s'isoler, de choisir d'être seul ou en groupe.
- Répondre aux besoins de temps ludiques et éducatifs complémentaires de ceux proposés en classe.

Pour respecter le rythme et les besoins de chaque enfant, les enfants prennent le goûter (fourni par les parents), suivi d'un temps libre où sont proposées des activités (lecture, jeux de société, jeux de cour…)

1- Fonctionnement

Horaires et accueil :

- L'accueil périscolaire (APS) du matin se déroule de : ○ **7h30 à 8h30**
  dans les écoles élémentaires Nuyens & Montaud.
- L'accueil périscolaire (APS) du soir se déroule de : ○ **16h30 à 18h30**,
  dans les écoles élémentaires Nuyens & Montaud.

Le représentant légal ou un tiers de confiance (signalé sur la fiche de renseignement et muni d'une pièce d'identité) peut récupérer l'enfant, en se présentant à l'équipe d'animation.

Encadrement :

Des animateurs diplômés encadrent ce temps d'accueil, selon la règlementation en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 18 enfants.

2-Inscriptions

L'inscription sera validée **seulement** après réception et traitement du dossier complet (fiche d'inscription, le règlement intérieur, la fiche sanitaire, la facture restauration ou votre dernier avis d'imposition sur les revenus, les pages de vaccination ainsi que les documents habituels (PAI si problème de santé, attestation employeur, assurance responsabilité civile, jugement de garde si cas particulier). Ce dossier est à remettre à l'accueil du centre d'animation Bastide Queyries sur rendez-vous (disponible sur le site **centresanimationsbordeaux.fr/queyries/prendre rendez-vous**).

Le choix de la formule de règlement (forfait annuel ou accueil ponctuel) ne pourra plus être modifié au-delà des vacances d'automne 2023.

L'équipe d'animation reste disponible et à l'écoute pour l'accueil de votre enfant.

CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – *« Cultivons le partage »* - https://centresanimationbordeaux.fr/ - www.facebook.com/centresanimationbordeaux - https://twitter.com/cabordeaux33

CENTRE D'ANIMATION BASTIDE QUEYRIES - Pôle d'excellence arts du cirque - Agréé Centre social par la CAF 33

13 allée Jean Giono - 33100 Bordeaux - queyries@cabordeaux.fr - Tél : 05 56 32 44 38 / Numéro professionnel animateurs : 06 33 81 47 98

LA PAUSE DU MIDI (PAM) :

Les activités de la pause du midi sont gratuites (et non obligatoires). Si l'enfant fait le choix de venir, il devra s'engager durant l'heure entière.

Fonctionnement :

Un dossier d'inscription simplifié sera demandé pour les enfants non-inscrits au centre d'animation Bastide Queyries.

Horaires :

De 11h30 à 13h30, dans les écoles élémentaires Nuyens & Montaud.

Des groupes d'enfants sont constitués et peuvent participer aux différentes activités de la semaine (art du cirque, jeux de société & ludothèque, arts créatifs, jeu théâtral & expression corporelle, petit journal, …)

Encadrement :

Des animateurs diplômés encadrent ce temps d'accueil, selon la règlementation en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 18 enfants.

FACTURATION :

1- Paiement CAEL : les mercredis et les vacances scolaires

Le paiement est à effectuer le jour de la réservation des dates pendant la période d'inscription à l'accueil du centre d'animation Bastide Queyries.

Attention, les absences qui ne seront pas justifiées par un certificat médical devront être annoncées au minimum 8 jours avant par écrit (courriel). Une famille pourra annuler 5 fois par année au maximum. Toute absence non justifiée par un certificat médical dans le délai annoncé ci-dessus ne pourra faire l'objet d'un avoir.

2- Paiement APS : avant et après la classe Deux choix de paiement :

- Forfaits annuels : le tarif « Forfait annuel » s'applique uniquement quand l'enfant est inscrit tous les jours scolaires de la semaine.
- Paiement à la demi-heure en fonction des présences réelles.
    - Calcul de la facturation de l'accueil périscolaire (APS)

Le calcul du temps de présence se fait à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

En début d'année, les parents sont informés du tarif horaire les concernant (barème fixé par la Mairie de Bordeaux, selon la « tarification restauration ». Se rapprocher de l'accueil pour plus d'informations.

- Facturation

Les factures seront communiquées aux familles de vacances à vacances (Exemple : les factures des mois de septembre et octobre 2023 seront communiquées pendant les vacances d'automne (novembre 2023)).

CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX – *« Cultivons le partage »* - https://centresanimationbordeaux.fr/ - www.facebook.com/centresanimationbordeaux - https://twitter.com/cabordeaux33

CENTRE D'ANIMATION BASTIDE QUEYRIES - Pôle d'excellence arts du cirque - Agréé Centre social par la CAF 33

13 allée Jean Giono - 33100 Bordeaux - queyries@cabordeaux.fr - Tél : 05 56 32 44 38 / Numéro professionnel animateurs : 06 33 81 47 98

Merci de conserver ces factures. Le centre d'animation ne fournit pas d'attestation pour les impôts.
Vous avez la possibilité de régler vos factures sur le portail famille avec votre carte bancaire.

- Moyens de paiements acceptés

Nous acceptons les paiements par Carte Bancaire, par chèques (à l'ordre du CA Queyries), en espèces ou par chèques CESU.

Une adhésion annuelle enfant (3€) par enfant ou une adhésion famille (15.50€) est exigée. Elle est valable pour l'ensemble des activités proposées par le centre d'animation Bastide Queyries et les centres d'animation de Bordeaux.

IMPORTANT :

- L'inscription est effective lorsque tous les documents sont remplis, signés et remis au secrétariat du centre d'animation Bastide Queyries et les réservations payées dans le cadre du CAEL.
  Pour rappel, les dossiers incomplets ne seront pas traités.
- **Veuillez vérifier l'état de votre compte sur le portail Famille afin de régulariser les factures non soldées.**
- En cas de retards répétés pour venir chercher son enfant, **un courrier d'avertissement sera adressé aux familles**. S'il n'était pas suivi d'effet, le centre d'animation Bastide Queyries se réserve le droit de remettre en question temporairement ou définitivement l'inscription de l'enfant.
- Tout comportement inapproprié de parents envers d'autres enfants et/ou d'autres parents dans l'enceinte et aux abords du site, pourra entrainer des sanctions temporaires ou définitives.
- Si une personne non signalée comme tiers de confiance sur la fiche de renseignements se présente, l'équipe ne confiera pas l'enfant à cette personne, sauf avec autorisation exceptionnelle écrite et signée par les parents ou le(s) tuteur(s) légal(aux) et la présentation de la pièce d'identité.
- Pour les parents séparés ou divorcés, le jugement des affaires familiales du tribunal sera joint au dossier de l'enfant précisant les conditions particulières concernant la garde de l'enfant, le droit de visite. Sans ce document, nous ne pourrons faire appliquer ledit jugement.

✂----------

Bordeaux, le .

Je soussigné(e), Mme, M. ……. représentant légal de l'enfant ……. atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signatures :